

**ARAPL GSF - Covid-19 - FONDS DE SOLIDARITE EXCEPTIONNEL OCCITANIE
(PERNAUD Philippe) [réf. interne : 107115]**

araplgsf@araplgsf.org <araplgsf@araplgsf.org>

Mar 31/03/2020 15:00

À : Philippe PERNAUD <phpernaud@pernaud.fr>

Chère adhérent, cher adhérente,

Veillez trouver ci-dessous les précisions relatives à l'octroi d'un **fonds de solidarité exceptionnel de la Région Occitanie pour les entreprises ayant subi une perte de CA entre 40% et 70%**

Toute l'équipe de l'ARAPL Grand Sud de France vous souhaite une excellente santé en cette période de crise sanitaire.

Prenez soin de vous,

ARAPL GSF

PERTE DE CA ENTRE 40% ET 70% : LA REGION OCCITANIE VOUS AIDE

Fonds de solidarité exceptionnel Occitanie :

un dispositif supplémentaire spécifique à l'Occitanie avec une aide de la Région a été mis en place pour les entreprises de 0 à 10 salariés (TPE, indépendants et micro-entrepreneurs) **dont le chiffre d'affaires aura baissé de 40 à 70 %** entre mars 2019 et mars 2020 :

- Une aide de 1000 € sera versée pour les indépendants ou les entreprises à 0 salarié,
- Une aide de 1500 € sera versée aux entreprises de 1 à 10 salariés.

Pour en bénéficier :

demande sur laregion.fr à partir du 10 avril

| Perte de CA entre 40 et 70 % | Fonds de solidarité exceptionnel Occitanie (Hors Décret) Financement régional |
|-----------------------------------|--|
| Indépendant ou 0 salarié | 1 000 € |
| Entreprises de 1 à 10 salariés | 1 500€ |

Retrouvez tout le détail sur :

<https://herault.cci.fr/actualites/chefs-dentreprise-commerçants-independants-toutes-les-informations-pour-faire-face-au>